



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2**SOLICITATION AMENDMENT /  
MODIFICATION DE L'INVITATION****RETURN BIDS TO /  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Director Services Contracting 4 (D Svcs C 4)  
Attention: Ashley Ratnam, Procurement Officer  
By e-mail to:  
[DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca](mailto:DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

**Comments – Commentaires****THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A  
SECURITY REQUIREMENT****CE DOCUMENT NE CONTIENT  
AUCUNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ**Solicitation Closes /  
L'invitation prend fin:

At / à : 02:00 PM EST

On / le : **7 March 2023 / 7 mars 2023**

<b>Title / Titre</b> Consumer Credit Information and Credit Reports	
<b>Solicitation No. / N° de l'invitation</b> W6369-20-X054	<b>Amendment No. / N° de la modification</b> 01
<b>Date of Amendment / Date de la modification</b> 17 February 2023	
<b>Address Enquiries to / Adresser toutes questions à:</b> Ashley Ratnam by email to: <a href="mailto:Ashley.ratnam@forces.gc.ca">Ashley.ratnam@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. / N° de téléphone</b> 343-572-6941	<b>FAX No. / N° de fax</b>
<b>Destination</b> Défense nationale Quartier général 101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2	

**Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Delivery Required / Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered / Livraison proposée</b>
<b>Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</b>	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	

**LA MODIFICATION 01 À LA DEMANDE DE SOUMISSION W6369-20-X054 EST APPORTÉE POUR :**

1. Repousser la date de clôture des demandes de soumission du 22 février 2023 au 7 mars 2023;
2. Fournir des éclaircissements et des réponses aux questions de fournisseurs potentiels;
3. Modifier le critère technique obligatoire 1.

**QUESTIONS ET RÉPONSES :**

<b>Numéro</b>	<b>Questions/réponses/modifications</b>
Question 1 :	Pouvez-vous clarifier ce que vous voulez dire au point 4.1.1.1 du CT1 par « Le soumissionnaire doit réaliser des vérifications de crédit dans au moins deux (2) bases de données sur le crédit »? Comme il n'y a que deux organismes nationaux d'évaluation du crédit à la consommation au Canada et que ces organismes ne donnent pas accès à leur base de données à un revendeur commun, nous aimerions que le MDN précise ce qu'il entend par « base de données sur le crédit ».
Réponse 1 :	Voir la modification 01.
Question 2 :	En ce qui concerne le point 7.1 D), le MDN peut-il clarifier le volume, la fréquence et les données requises pour un lot comparativement aux demandes faites en ligne?
Réponse 2 :	Voir le point 7.3. de l'annexe A.  Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises en ligne. Les recherches sont faites en lot ou à la main de façon individuelle.
Question 3 :	En ce qui concerne le point 7.1 E), le MDN peut-il préciser la date à laquelle le contrat sera attribué afin que nous puissions mieux comprendre la conformité relativement à l'établissement de la connectivité dans un délai de cinq (5) jours ouvrables?
Réponse 3 :	Voir le point 7.1.e de l'annexe A.
Question 4 :	En ce qui a trait au point 7.5, le MDN accepterait-il qu'un fournisseur offre un taux de correspondance de plus de 90 % pour la première et la deuxième adresse fournie?
Réponse 4 :	Voir les points 7.5. et 8 de l'annexe A.
Question 5 :	En ce qui a trait au point 7.6, le MDN veut-il obtenir une copie du rapport de solvabilité des demandeurs produits par les deux organismes d'évaluation du crédit ou veut-il que le fournisseur établisse une correspondance et qu'il compare les données à celles des deux bases de données sur le crédit et qu'il fournisse un rapport regroupant toute l'information?

Numéro	Questions/réponses/modifications
Réponse 5 :	Le MDN veut que le fournisseur établisse une correspondance et qu'il compare les données à celles des deux bases de données sur le crédit et qu'il fournisse un rapport regroupant toute l'information.
Question 6 :	En ce qui a trait au point 7.7, le MDN peut-il clarifier quelles données il souhaite voir dans les brefs extraits ou donner des exemples de l'information choisie pour les demandes en ligne et les lots?
Réponse 6 :	<p>Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises en ligne. Les recherches sont traitées en lot ou à la main de façon individuelle.</p> <p>Les brefs extraits visent les cas particuliers où une demande de suivi sur une personne était requise. Il se peut que ces cas-là ne nécessitent pas de données différentes, mais plutôt un ensemble de données à jour sur la personne en raison d'un examen en cours de ce dossier. Les cas peuvent également comprendre une recherche manuelle ou un suivi relativement à des données en particulier qui sont une source de préoccupation (parce qu'il manque des données ou parce que des clarifications doivent être obtenues concernant certaines données préoccupantes).</p>
Question 7 :	En ce qui a trait au point 7.1 E, le MDN a-t-il une méthode préférée pour communiquer avec le fournisseur pour les demandes (lots) hors ligne?
Réponse 7 :	Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises en ligne. Les recherches sont faites en lot ou à la main de façon individuelle.
Question 8 :	Le MDN acceptera-t-il que des changements soient apportés aux clauses du contrat subséquent afin de faire en sorte que le contrat subséquent soit conforme aux lois applicables sur les rapports de solvabilité des consommateurs?
Réponse 8 :	Non. Le Canada n'acceptera que les modalités énoncées dans la DP.
Question 9 :	En ce qui touche l'ANNEXE B, le vendeur ou le MDN fournira-t-il un tableau de prix divisé en demandes en ligne et hors ligne (lot)? L'ANNEXE B ne fait pas de distinction entre les deux types de demandes et elle précise seulement les volumes totaux et les modalités.
Réponse 9 :	Non. Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises en ligne. Les recherches sont faites en lot ou à la main de façon individuelle.
Question 10 :	En ce qui concerne les produits livrables de la section 8, l'entrepreneur doit inclure des renseignements sur les prêts hypothécaires aux consommateurs. (informations sur le fournisseur d'hypothèques Le MDN est-il en mesure de fournir des directives s'il satisfait aux exigences légales pour voir le nom du fournisseur de prêts hypothécaires, car il s'agit d'informations légalement protégées.

Numéro	Questions/réponses/modifications
Réponse 10 :	<p>Oui. Au cours du processus de filtrage de sécurité, les personnes remplissent la partie Consentement et vérification (C) du formulaire TBS/SCT 330-23F consentant à une enquête financière donnant au Canada le droit légal de demander ces informations.</p> <p><a href="https://www.tbs-sct.canada.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.asp">https://www.tbs-sct.canada.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.asp</a></p>

**LA DEMANDE DE SOUMISSION W6369-20-X054 EST MODIFIÉE COMME SUIT :**

1. SUPPRIMER le point 4.1.1.1, Critère technique obligatoire – CT1 en entier, et INSÉRER ce qui suit :

N°	CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE (CTO)	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS
CTO1	<p>Le soumissionnaire doit effectuer des vérifications de crédit dans une (1) base de données sur le crédit d'un organisme principal d'évaluation du crédit à la consommation du Canada afin de produire un rapport de solvabilité du consommateur.</p> <p>Le rapport de solvabilité du consommateur doit être utilisé dans le cadre du processus de filtrage de sécurité des Forces armées canadiennes (FAC) et du ministère de la Défense nationale (MDN). Le rapport doit comprendre l'information sur le consommateur, comme il est indiqué au point 14 de l'annexe A, Énoncé des travaux.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir le nom de la base de données qui sera utilisée pour répondre au présent besoin.</p>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**